



Conseil d'École

Conseil d'école du 3^{ème} trimestre (17/06/2024) Année scolaire 2023-2024

Présents :

Enseignantes : Mme Blondain, Mme Bois, Mme Boucaud-Vacher, Mme Canneau (directrice), Mme Guyonnet, Mme Hyenne, Mme Lapalus, Mme Mimeur

Parents élus : Mme Bey, Mme Carlier-Anseau, Mme Carneiro-Alves, Mme Desbois, Mme Février, Mme Jandot, Mme Letourneau, Mme Préciat, Mme Vailler, Mme Vignez, M. Dufour

Mairie : Mme Bourbon, adjointe

Cantine : Mme Oudot, présidente, Mme Teppaz, cantinière

Garderie : Mme Sivert

CEL : Mme Plouseau

APE : Mme Marot (présidente)

Excusées : M. Josserand, Inspecteur de l'Éducation Nationale, M. Galopin, maire, Mmes Desvignes et Guigon, ATSEM

Début du Conseil d'école : 18h00

Répartitions :

PS-MS : 19 PS 6 MS

MS-GS : 17 MS 6 GS

GS : 21

CP-CE1 : 12 CP 11 CE1

CE1-CE2 : 12 CE1 11 CE2

CE2-CM1 : 8 CE2 16 CM1

CM1-CM2 : 5 CM1 22 CM2

Total : 166

Deux demandes de dérogation en cours.

Nous prévoyons d'afficher les listes le 5 juillet. Toutefois s'il reste des incertitudes concernant d'éventuelles arrivées, nous choisirons de ne pas le faire en raison d'un risque de modification des répartitions.

Charte des bons usages numériques :

La charte destinée aux élèves de maternelle nous a été transmise par la DSDEN. Elle sera distribuée aux familles à la rentrée.

Protocole de santé mentale :

Face à la dégradation de la santé mentale des enfants et des jeunes observée ces dernières années, le bien-être et la santé mentale des élèves ont été érigés en priorités ministérielles.

Les écoles doivent donc se doter d'un protocole de santé mentale afin de formaliser un parcours facilitant le repérage et la prise en charge des élèves en souffrance psychique. Il permettra de mieux cadrer le traitement de ces situations tout en respectant les missions de chacun.

Le document fourni par l'Education Nationale rejoint ce qui est déjà mis en place dans notre école.

Règlement intérieur :

A la rentrée 2024, de nouveaux points apparaîtront dans le règlement intérieur de l'école :

-l'arrivée des élèves ne sera autorisée que par quart de journée. Ainsi, un élève pourra être accueilli entre 8h35 et 8h45, à 10h30, à 11h45, entre 13h20 et 13h30 ou à 15h30. Les appels téléphoniques, que ce soit pour ouvrir la porte lors de l'arrivée d'un élève ayant un rendez-vous ou pour une demande quelconque sont devenus trop nombreux et empêchent le bon fonctionnement de la classe de la directrice. Ses élèves en pâtissent. La priorité étant l'enseignement, cette nouvelle organisation sera mise en place dès septembre. De même, la directrice ne répondra plus au téléphone durant la classe. Elle consultera le répondeur à la récréation.

-les parents souhaitant adresser une question ou une remarque pour le conseil d'école devront s'adresser, de vive voix ou par mail, aux parents délégués qui se chargeront de les transmettre à la directrice. La boîte aux lettres placée dans le hall d'entrée sera enlevée.

La modification du règlement a été votée à l'unanimité.

Actions-passerelles :

Comme chaque année, les futurs élèves de PS ont été accueillis accompagnés par un parent deux fois 45 minutes sur un temps de classe et une fois 1h15 samedi 15 juin accompagnés par les deux parents. Ces temps d'accueil leur permettent de faire connaissance avec l'enseignante, l'ATSEM et les locaux. Cela facilite donc leur arrivée le jour de la rentrée.

Pour l'année prochaine, l'enseignante des Petits n'accueillera les futurs petits qu'une seule fois au lieu de deux.

Exercice de sécurité :

Un exercice de sécurité a été organisé le 29 mai au matin. Pour ce dernier exercice de l'année, ni les enseignantes ni les élèves ni le personnel n'étaient informés. La directrice a donc déclenché l'alarme incendie en milieu de matinée. Toutes les classes ont entendu l'alarme retentir et les élèves sont sortis en 2'03. A noter que la classe de CE2-CM1 n'était pas présente lors de cet exercice.

Projets :

Projet « Ecole dehors » : la classe de CE2-CM1 de Mme Hyenne bénéficie, une matinée par semaine, de la pédagogie de l'« Ecole dehors ». Cette nouvelle organisation a fait l'objet d'une fiche-action pour le projet d'école et a été envoyée à l'Inspection de l'Education Nationale.

L'objectif est de faire classe dehors en abordant tous les champs disciplinaires habituels. Les enfants sont plus posés la demi-journée suivante pour les enseignements pratiqués en classe.

La maîtresse remercie les parents qui accompagnent les enfants lors de ces sorties.

Projet Calculatrice pour les CM2 : les élèves se sont rendus au collège le 21 mars après-midi. Ils ont été accueillis par la CPE, les surveillants et la documentaliste. Ils ont pu échanger avec les élèves de 6ème. L'après-midi, chaque binôme CM2/6° a répondu à des questions mathématiques. Ce projet leur a permis de découvrir le collège et de se rencontrer. Tout s'est bien passé.

Fête des 100 jours : Cela découle du rituel mathématiques quotidien réalisé en CP : « Chaque jour compte ». Toute la journée était une fête autour du nombre 100 avec de nombreux ateliers encadrés par les enseignantes et de nombreux parents.

Permis piéton : les élèves de CE2 ont passé le permis piéton le 12 avril en présence de M. Blangis, référent-gendarmerie de notre école.

Ateliers vélo : la classe de CM1-CM2 bénéficient actuellement d'ateliers vélo encadrés par Mme Blondain, des parents et Mathis, notre service civique. A l'issue de ces ateliers, une partie pratique et une partie théorique permettra de valider ou non le permis vélo. La maîtresse remercie les parents qui encadrent ces ateliers.

Piscine : les classes de MS-GS et de GS-CP se sont rendues à la piscine du 21 mai au 21 juin, les mardis après-midis et vendredis matins. Comme l'année dernière, les progrès des élèves ont été flagrants grâce à la concentration des séances sur 5 semaines. Nous remercions Emilie et Mathis d'avoir accepté de se faire agréer pour nous accompagner.

La question se pose quant à la participation des maternelles au projet piscine l'année prochaine car les enseignantes aimeraient participer à un projet « Poney » sur plusieurs séances.

Interventions du SIVOM : toutes les classes de l'école ont bénéficié d'une demie journée d'intervention gratuite proposée par le SIVOM avec pour thème le tri des déchets. A travers différents ateliers adaptés à leur âge, les élèves ont appris l'importance de trier les déchets.

Semaine de la mobilité : du 3 au 7 juin, tous les élèves ont été invités à venir à l'école autrement qu'en voiture. De la petite section au CM2, nombreux sont ceux qui sont venus en vélo, à pied, en draine, en trottinette. Les adultes de l'école (enseignantes, ATSEM) se sont aussi pris au jeu en venant en vélo ! Deux classes ont été déclarées gagnantes : la classe de MS en maternelle et la classe de CM1-CM2 en élémentaire. Les élèves de ces deux classes sont repartis avec des cadeaux offerts par la Communauté de Communes.

Natura 2000 : l'organisme qui gère les bords de Saône et du Doubs a proposé des interventions sur site et en classe pour éveiller les enfants à la faune et la flore environnantes de la classe de CE2-CM1.

Représentations de fin d'année: elles auront lieu les 18 pour la classe de Mme Boucaud et 25 juin pour les autres classes.

Sorties scolaires :

-le 27 mai, les classes de PS, GS-CP, CP-CE1 et CE1-CE2 se sont rendus au parc des oiseaux de Villars-les-Dombes.

-le 20 juin, la classe de MS se rendra à la maison de l'eau afin de visiter le matin l'exposition interactive ayant pour thème la nature. L'après-midi, les enfants apprendront à observer les petites bêtes sans les déranger. Pour ce faire, ils utiliseront tous leurs sens.

-les CE2-CM1 et les CM1-CM2 se rendront à Dijon en train au départ de Tournus afin de visiter le lundi 1^{er} juillet le planétarium et le musée des beaux-arts. Le 28 juin, une intervention gratuite de la SNCF en classe éveillera les enfants aux dangers et aux comportements à avoir aux abords de la voie ferrée.

Coopérative scolaire :

Coût des sorties :

Classes de PS, GS/CP, CP/CE1 et CE1-CE2 au Parc des oiseaux : pour 4 classes : 2400 €

Classes de MS : 515 €

Classe de CE2-CM1 et CM1-CM2 : 514 €

Actuellement, le compte de la coopérative scolaire présente un solde positif de 5843€.

Mme Marot, présidente de l'APE, s'interroge sur la nécessité d'avoir demandé les versements des 3000€ restants sur l'année en ayant autant d'argent sur le compte de la coopérative. Mme Boucaud-Vacher, mandataire de la coopérative scolaire, répond que cet argent a permis de payer en partie les sorties scolaires et qu'il est courant pour les coopératives scolaires d'avoir une somme équivalente voire supérieure afin de pallier d'éventuelles grosses dépenses ou à un moins bon résultat de l'APE sur une année.

Question des parents :

Nous avons reçu une lettre anonyme via la boîte aux lettres située dans le hall d'entrée. Malheureusement, toute demande anonyme ne peut être traitée de manière efficace. De plus, nous rappelons que le conseil d'école n'a pas vocation à parler de la situation particulière d'un enfant ou d'un enseignant. Il est bien plus constructif de s'adresser directement à la personne concernée, éventuellement à la directrice, afin de trouver des solutions ensemble. Nous vous invitons à ne jamais rester avec des questions ou des rancœurs et à nous solliciter en cas de problème.

Remerciements :

Les enseignantes remercient les ATSEM, les employés communaux (dames de cantine, de garderie, de ménage, cantonniers), Emilie, Mathis (service civique), les AESH (aides pour les enfants en situation de handicap) sans qui l'école ne pourrait pas aussi bien fonctionner. S'occuper d'enfants demande beaucoup de cohérence et d'investissement et toute l'équipe éducative élargie en fait preuve.

Elles remercient également les parents d'élèves élus et souhaitent bonne continuation aux parents qui quittent l'école.

Elles remercient le bureau et les bénévoles de l'APE sans qui les projets et sorties ne pourraient pas avoir lieu.

Elles remercient enfin la municipalité pour les différents budgets alloués.

Mairie : Rien à déclarer

CEL :

Projet Harcèlement avec la réalisation d'un film et la participation au prix « Non au harcèlement ! ». Ce film (réalisé par les enfants de CM1-CM2) sera diffusé dans des écoles par la Maison de Protection des Familles et par la gendarmerie pour faire de la prévention.

La soirée du 12 avril a été un grand succès.

Les activités péri-scolaires se terminent avec l'Informatique (CE2-CM1), des sorties vélo (CM1-CM2), un atelier Nature et un atelier Pizza (CP-CE1), un atelier Pastel (CE1-CE2), un atelier Sport (multi-niveaux).

Rappel : ce sont des activités gratuites pour les enfants et financées en totalité par la municipalité.

Cantine :

Fin mai environ 17000 repas servis. Un pique-nique est prévu le 5 juillet, tous les enfants de l'école peuvent y participer, moyennant la somme de 5,50 € pour les enfants ne mangeant pas habituellement le vendredi.

Une augmentation du prix du repas sera appliquée dès la rentrée de septembre 2024.

Une remarque est faite pour demander aux parents d'éviter « d'agresser » directement le personnel de la cantine sur le parking ou par sms. Il faut traiter les problèmes sur le lieu de travail du personnel.

Garderie :

Les dossiers d'inscription pour la rentrée prochaine ont été distribués. Il faut bien penser de transmettre un document d'attestation d'assurance à la garderie.

APE :

Bénéfice des dernières actions :

- . loto du 6 avril 2024 : 2510 €
- . vente de gâteaux d'avril : 168 €
- . fête de la bière : 8506 €
- . vente de torchons fête des mères : 684 €
- . vente de gâteaux de mai : 123 €
- . kermesse du 15 juin : pas de bénéfice pour cette action.

Le bureau a décidé d'offrir des cadeaux, en cette fin d'année scolaire, à tous les enfants de l'école. Un vol de 20 minutes à l'aéro-club de Cuisery pour chaque élève de CM2 qui partent en 6ème , une carte cadeau de 20 € chez Decathlon pour chacun des enfants de l'école.

L'assemblée générale de l'APE et celle de la cantine auront lieu le 19 septembre 2024.

Fin du Conseil d'école : 19 h 50